

Lundi, le 3 octobre 2016

2016-10-03

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, trois octobre deux mille seize (03-10-16) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement);**
- 5° Certificat de crédits suffisants;
- 6° Adoption des comptes;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus;
- 8° La correspondance;
- 9° Souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église de Wotton;
- 10° Services juridiques 2017;
- 11° Avis de motion - règlement de zonage;
- 12° Période de questions ...;
- 13° Pause;
- 14° Budget - Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;
- 15° Voirie;
- 16° Varia;
  - 16.1° Mandat SAAQ;
  - 16.2° Soumission ameublement;
  - 16.3° Demande de Magella Larose;
  - 16.4° Examen public sur l'avenir de Postes Canada;
  - 16.5° Programme TECQ - modification de la programmation;
  - 16.6° Réparation urgente à l'église (toit et clocher);
  - 16.7° Boîte postale - Le Petit-3<sup>e</sup>;

201610-198

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

201610-199

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Dupont

**QUE les procès-verbaux soient adoptés.**

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201610-200

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### LES COMPTES

201600570 = Petite caisse : timbres et réception	300.00 \$
201600571 = Hydro-Québec : éclairage de rues, station de pompage	255.64 \$
201600572 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	94.66 \$
201600573 = Carrefour Jeunesse Emploi : contribution 2016-2017	200.00 \$
201600574 = Municipalité St-Fortunat : inscription 2 personnes	50.00 \$
201600575 = Hydro-Québec : église, garage, station d'épuration, chalet des loisirs, centre communautaire, station pompage	3 328.87 \$
201600576 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	151.81 \$
201600577 = Municipalité Sts-Martyrs : souper 4 personnes	100.00 \$
201600578 = Sylvie Berthaud : paperetie - projet déphosphatation	109.30 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 61 696.48 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 90 475.54 \$**

201690236 à 240 = Maryse Ducharme : salaire	2 979.95 \$
201690241 à 245 = Dany Guillemette : salaire	2 546.65 \$
201690246 à 250 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 585.90 \$
201690251 à 255 = Isabelle Therrien : salaire	1 629.85 \$
201690256 = Claude Blain : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201690257 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201690258 = Claude Dupont : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201690259 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201696260 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201690261 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour oct. 2016	228.39 \$
201690262 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour oct. 2016	692.29 \$
201600579 = Michel Larrivée : 11 h 30 - location de septembre	172.50 \$
201600580 = Maryse Ducharme : frais de déplacement, tenue du registre	143.06 \$
201600581 = Mégaburo : trombones, enveloppes	27.91 \$
201600582 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201600583 = Bureau en gros : étagères, marqueurs, tableau, enveloppes	475.15 \$
201600584 = Coop Pré-Vert : essence, fer tube, sac sel adoucisseur, antirouille jaune, boulon, rondelle plate	444.18 \$
201600585 = Therrien Couture, avocats : modifications aux codes d'éthique, dossier Marc Nadeau	788.79 \$
201600586 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part d'août	2 425.00 \$
201600587 = Pelletier et Picard : lumière à la patinoire - fixture del, travaux au garage - ballast, sentinelle au centre communautaire	436.15 \$
201600588 = FQM : frais pour transport Dicom	23.66 \$
201600589 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
201600590 = Technopompe : boîte de contrôle, transport, temps	324.23 \$
201600591 = Fortin Sécurité Médic : achats divers pour garage et station	216.84 \$

201600592 = Normand Brassard 2006 : vidange de 96 fosses et station de pompage	18 024.44 \$
201600593 = Location d'outils Simplex : clôture pour chantier	79.40 \$
201600594 = Claude Blain : frais de déplacement	18.90 \$
201600595 = Excavation Marquis Tardif inc. : travaux de pelle (abrasifs d'hiver)	724.34 \$
201600596 = Groupe Environnex : analyses de laboratoire	300.26 \$
201600597 = Ministre des Finances : 2e versement quote-part SQ	23 898.00 \$
201600598 = Services mécaniques RSC : pile, absorbant ultra, terminal block, câble trailer, coude, adaptateur, pressage, boyau, lampe de travail, filtre hydraulique, air dryer, cartouche	861.05 \$
201600599 = JN Denis : inspection SAAQ - Camion Inter, travaux sur camion Inter, u bolt, fitting, adaptateurs, hose hydraulique, tubing 1/2, zert standard - Sterling, drag link, filtres	1 571.15 \$
201600600 = Atelier Multi-Services CDMG : steel shim assortiment	109.23 \$
201600601 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel	1 022.98 \$
201600602 = Sidevic : olfa couteau, lames, flat washer, kit de mèche, huile de coupe, tie wrap, grease fitt, brake cleaner, aimant télescopique, nylon nuts, bolts,	790.79 \$
201600603 = Quincaillerie N.S. Girard : antirouille, pinceau	65.51 \$
201600604 = Carrière Saints-Marthurs : gravier	13 291.44 \$
201600605 = Agritex : filtres pour niveleuse	106.45 \$
201600606 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	1 969.88 \$
201600607 = Centre agricole Wotton : filtres pour tracteur	122.04 \$
201600608 = Claude Dupont : frais de déplacement, miroir, aspirateur, déshumidificateur (accueil)	676.60 \$
201600609 = Valoris : enfouissement, redevances	788.95 \$
201600610 = Oxy R + Inc. : location de cylindre (frais annuel)	113.83 \$
201600611 = Sortimage : épinglettes	2 594.83 \$
201600612 = Beaudoin & Fils serrurier : débarrer armoire vitrée - accueil	163.84 \$
201600613 = Ferme Picady : transport boîte à sable	643.86 \$
201600614 = Michel Larrivée : conciergerie école, c. communautaire, sacristie	1 710.00 \$
201600615 = Pierre Therrien : dépenses de congrès (frais de déplacement, repas)	391.06 \$
201600616 = Isabelle Therrien : vente à l'église	198.45 \$
201600617 = Fond de l'information sur le territoire : avis de mutation	4.00 \$
201600618 = Coop Ham-Nord : cosse à anneau, rondelle plate, écrou, boulon, maillon, chaine, vis à bois	33.16 \$
201600619 = Claude Blain : vente à l'église	78.30 \$
201600620 = Les Services mécaniques RSC : câble extention, purge valve, core de soupape, air dryer, mini ampoule 24 V	166.27 \$
201600621 = Quincaillerie N.S. Girard : antirouille, acrylic lacquer thinner	88.51 \$
201600622 = Garage Taschereau : essence	122.87 \$
201600623 = Claude Dupont : frais de déplacement	110.25 \$
201600624 = Valoris : enfouissement, redevance	12.19 \$
201600625 = Robert Scalabrini : vente à l'église	331.88 \$
201600626 = Laboratoire Pachaloha : vente à l'église	107.64 \$
201600627 = Réjean Bergeron : vente à l'église	111.83 \$
201600628 = Maude Ouellet : vente à l'église	36.00 \$
201600629 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	3 111.09 \$
201600630 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 209.92 \$
201600631 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	724.88 \$
201600632 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201600633 = Infotech : épuration du système, correction, conférence web	1 079.40 \$
201600634 = Mégaburo : lecture de compteur	49.60 \$
	<hr/>
	95 167.37 \$

201610-201

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **SOUPER BÉNÉFICE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE WOTTON**

La directrice générale, Maryse Ducharme informe les membres du conseil du souper bénéfice qui aura lieu le samedi 15 octobre prochain mais malheureusement aucun des membres du conseil n'est disponible.

### **SERVICES JURIDIQUES 2017**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Adrien une offre de services professionnels pour l'année 2017;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le cabinet exercera avec discernement et dans une perspective de partenariat à long terme, leur discrétion afin de ne pas facturer certaines interventions très simples et de courte durée;

ATTENDU QUE les services professionnels seront facturés selon le tarif horaire des professionnels impliqués, ces taux varient de 140 \$ jusqu'à un maximum de 250 \$, selon l'expérience du professionnel. Le tarif horaire comprend tous les frais de secrétariat et de photocopies sauf pour certaines tâches telle la confection du cahier de pièces et d'autorités dans le cadre d'un litige. Le temps de déplacement du professionnel est facturé à 50 % de son taux horaire et les frais de déplacement sont de 0,46 \$/km.

201610-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2017.

Adoptée

## AVIS DE MOTION

201610-203

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Paul Chaperon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 248 sera présenté pour adoption, visant à ajouter un usage dans la zone P-20 de la Municipalité, soit l'usage de « commerce ou service en général ».

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Adoptée

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 248**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le Règlement de zonage numéro 248 et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne prévoit aucun usage commercial ou de service dans la zone P-20 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 248 afin d'autoriser, dans la zone P-20, l'usage de « commerce ou service en général » ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisqu'il sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

201610-204

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon, appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 342 modifiant le Règlement de zonage numéro 248 de la Municipalité qui se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

*Le Règlement numéro 342 modifiant le Règlement de zonage numéro 248 a pour objet de permettre l'usage de « commerce ou service en général » dans la zone P-20.*

**ARTICLE 3 USAGES DANS LA ZONE P-20**

L'Annexe C du Règlement de zonage numéro 248, soit la grille des spécifications, est modifiée par le noircissement de la case « Commerce et service en général » à la page comportant les usages autorisés pour la zone P-20.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**BUDGET 2017  
RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

201610-205

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

QUE la quote-part pour l'année 2017 sera de 29 500 \$.

Adoptée

**VOIRIE**

Rien de spécial à signaler.

**MANDAT SAAQ**

201610-206

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, soit autorisée à effectuer toutes les transactions à la SAAQ pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

**SOUMISSION AMEUBLEMENT**

201610-207

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Mégaburo pour l'ameublement de bureau au montant de 5 691.50 \$ taxes en sus.

Adoptée

**DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION DU LOT À BOIS  
6-A-P RANG 8 APPARTENANT À  
HUGUETTE ET MAGELLA LAROSE**

201610-208

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le dépôt de la demande de révision du lot à bois 6-A-P du Rang 8;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien achemine cette demande à la firme d'évaluateur.

Adoptée

**EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA**

ATTENDU QU' en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

ATTENDU QU' un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis de particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

ATTENDU QU' il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le Protocole du service postal canadien, d'assurer la prestation de services bancaires, de "verdir" Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile

des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

201610-209

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Claude Dupont

QU'il soit résolu que la Municipalité de Saint-Adrien 1) Réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre à [parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO](http://parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO), et encourage sa population à faire de même; 2) Participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays.

Adoptée

### **PROGRAMME TECQ MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

201610-210

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

### **RÉPARATION URGENTE À L'ÉGLISE (TOIT - CLOCHER)**

201610-211

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Rénovation Guy Chaperon à faire la réparation de la toiture et de la base du clocher pour un montant estimé à environ 8 000 \$.

Adoptée

### **BOITE POSTALE - CHEMIN LE PETIT-3<sup>E</sup>**

201610-212

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Postes Canada de changer les boîtes postales au coin du Rang Le Petit 3<sup>e</sup> pour des boîtes postale "BPCOM" avant la saison hivernal 2016-2017.

Adoptée

### **RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME VIS DE MOTION**

201610-213

**SUR PROPOSITION DE PAUL CHAPERON CONSEILLER, APPUYE PAR STEPHANE POIRIER CONSEILLER, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS D'ADOPTER LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 342 INTITULE « *REGLEMENT NUMERO 342 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 248* ».**

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 7 novembre 2016 au Centre communautaire de Saint-Adrien situé au 1589, rue Principale à Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201610-214

Le conseiller Claude Dupont propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

